

Lave-verres avec osmoseur

Équipements financés

Les équipements financés correspondent à un ensemble « osmoseur / lave-verres équipé de 3 paniers », destiné à éviter l'essuyage manuel des verres et à prévenir les risques de TMS et de coupures.

Les équipements financés en option de cet ensemble sont :

- Adoucisseurs
- Paniers supplémentaires pour carafes, bouteilles ou grands verres, etc.
- Dispositif antibuée
- Socle de rehausse pour le lave-verres
- Table relevable

Exclusion : les consommables ne sont financés.

Conception / Fonctionnalités

Le lave-verres complété de l'osmoseur doit être neuf et conforme à la réglementation conception des machines (2006/42/CE) et aux normes en vigueur.

Le lave-verres doit présenter les caractéristiques suivantes :

- 3 paniers à verres ;
- Ouverture frontale ;
- Porte à fermeture compensée ;
- Niveau sonore maximal en fonctionnement de 65 dB(A) ;
- Dispositif de rinçage contenant une pompe de rinçage, un surpresseur, et une des 3 options suivantes : circuit de rinçage indépendant, vidange avant rinçage, triple filtration ;
- Pilotage électronique du dosage des produits de lavage et rinçage ;
- Dispositif d'accélération du séchage.

Formation / Information / Documentation

Les salariés utilisateurs de l'équipement devront avoir été informés et formés à l'utilisation de l'équipement en sécurité (à inclure dans la prestation du fournisseur). Chaque formation doit être tracée par une attestation.

Le constructeur devra fournir à l'utilisateur la déclaration CE de conformité et la notice d'instructions rédigées en français de la machine.

Aménagement / Utilisation / Maintenance

L'utilisateur devra s'assurer de la conformité des équipements au regard de la réglementation conception des équipements de travail et des normes applicables., ainsi que des prérogatives qui s'imposent pour l'installation et l'utilisation des équipements.

PROCEDURE CARSAT (après facture !) :

Procédure pour la demande d'aide en ligne à faire à partir du 1^{er} janvier 2026 :

- Site : <https://www.net-entreprises.fr/>
- Se connecter SIRET + mot de passe
- Faire défiler le bandeau > rubrique carré bleu > COMPTE ENTREPRISE
- Sur la nouvelle page de l'assurance maladie qui vient de s'ouvrir > colonne de gauche en bas > Demander une Subvention Prévention
- + Effectuer une demande > renseigner l'effectif de la société > valider
- Rechercher la rubrique « Prévenir les risques dits "ergonomiques" en participant au financement d'actions de prévention (diagnostics, formations et équipements) » > Demander > cocher la case « Je certifie... »
- Renseigner manuellement tous les champs demandés > Cocher la case « Je souhaite une demande pour : des équipements »

Documents administratifs à fournir lors de la demande :

- une attestation Urssaf intitulée « Attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales » datant de moins de 6 mois Max. 2 documents
- une attestation de non assujettissement à la TVA (uniquement pour les entreprises concernées) Max. 1 documents
- un RIB en format électronique en PDF Max. 1 documents
- un duplicata ou une copie de la ou des factures portant la mention acquittée et la date de livraison de l'équipement ou de réalisation de la prestation (l'investissement doit être réalisé l'année en cours) Max. 15 documents